
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2013/.....⁰⁷⁶/PRG/SGG.

APPROUVANT LE PROGRAMME D'ACTION NATIONAL DE LUTTE
CONTRE LA DESERTIFICATION (PAN-LCD)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu le Constitution ;

Vu le Décret D/2011/047/PRG/SGG du 25 février 2011 portant Attributions et Organisation du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts ;

Vu les Décrets D/2012/N° 109/PRG/SGG du 5 Octobre 2012, D/121/PRG/SGG du 8 novembre 2012 et D/127/PRG/SGG du 26 novembre 2012 portant Nomination de Ministres ;

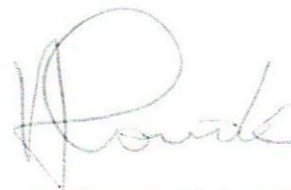
Le Conseil des Ministres entendu en sa session du jeudi 15 septembre 2011.

DECRETE

Article 1er : Est approuvé le Programme d'Action Nationale de Lutte contre la Désertification (PAN-LCD).

Article 2: Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

17 AVR. 2013
Conakry, le



Professeur Alpha CONDE